

Projet éolien communautaire « Éoliennes Belle-Rivière »



Présentation des modifications envisagées au Projet

17 mai 2018



Déroulement de la présentation

1. Présentation des intervenants et du déroulement
2. Mise en contexte
3. Présentation des partenaires
4. Description des deux nouveaux scénarios
 1. E103 – 10 éoliennes
 2. E126 – 6 éoliennes
 3. Échéanciers
5. Comparaison sommaire des implications découlant des scénarios envisagés
 1. Enjeux biophysiques
 2. Enjeux socioéconomiques
 3. Climat sonore projeté
 4. Simulations visuelles
6. Activités et étapes à venir



- **Représentants d'Éoliennes Belle-Rivière inc.**
- M. Jean Lavoie, directeur général, **Coopérative Val-Éo**
- M. Michael Cerny, chargé de projet, **Algonquin Power**
- M. Patrick Côté, directeur de projet, **Éoliennes Belle-Rivière inc**
- Consultant : **WSP Canada inc.** – non présents
- M. Camil Laforge: **animateur de la soirée**
 - Consignes pour le déroulement de la soirée
 - Consignes pour le déroulement de la période de question
 - Consignes pour adresser des questions au promoteur
ou des commentaires aux autorités après la rencontre



3

Questions et commentaires

- Une période de questions et commentaires suivra la présentation faite par Éoliennes Belle-Rivière
- Les questions et commentaires pourront également être acheminés par écrit après la rencontre à EBR, à WSP, et/ou au Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Changements Climatiques.
- Les consignes seront précisées au début de la période de questions et commentaires.



Mise en contexte et état de situation du projet

- Mise en service prévue au contrat avec Hydro-Québec au 1^{er} décembre 2015 = Retard de 3 ans → 4 ans en décembre 2019
 - Réinvestissement important des partenaires pour soutenir le projet
 - Défi de maintenir la confiance et la mobilisation
- L'occasion se présente en février 2018 pour transformer le retard en opportunité de bonifier le projet
 - Énercon propose deux options de modèles d'éoliennes plus récents pour construction 2019
 - E103 = 10 éoliennes de 2,35MW
 - E126 = 6 éoliennes de 4MW
 - Réduction des impacts
 - Réduction des coûts de projet
- Préférence d'EBR pour la E126, mais certains défis additionnels.
 - Modification de la limite de hauteur des éoliennes au règlement de la MRC
 - Possibilité de modification au décret gouvernemental

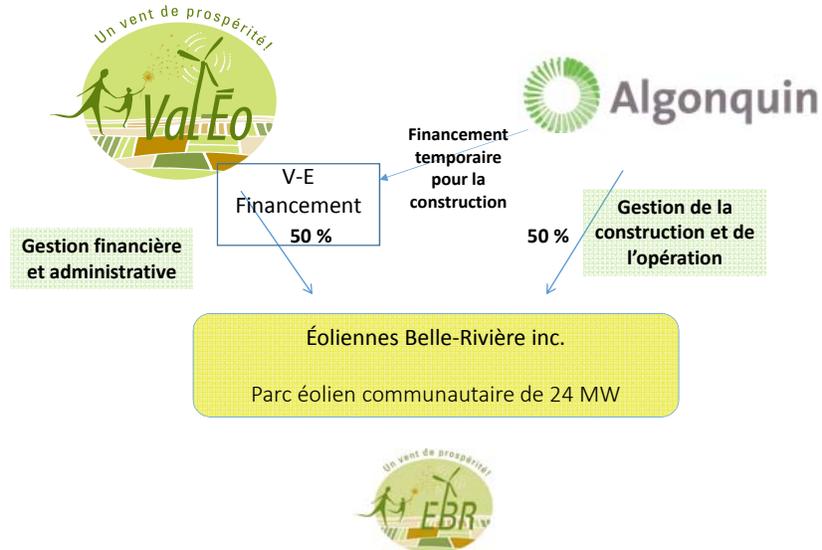


Le processus d'approbation réglementaire dans lequel s'inscrit la démarche de consultation

- Le décret gouvernemental obtenu en 2015 demeure valide, mais pourrait ou non devoir être modifié en fonction des modifications aux impacts.
 - **L'article 31,7 de la Loi sur la qualité de l'environnement indique:** « Le titulaire d'une autorisation du gouvernement doit, avant d'effectuer un changement aux travaux, aux constructions, aux ouvrages ou à toutes autres activités autorisés par le gouvernement qui ne sont pas assujettis par règlement en vertu de l'article 31.1, obtenir au préalable une modification de son autorisation, si ce changement est soit susceptible d'entraîner un nouveau rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, soit incompatible avec l'autorisation délivrée, notamment avec l'une des conditions, restrictions ou interdictions qui y sont prévues. »
- Réalisation d'une étude d'impact comparative qui permet d'évaluer les différences dans les impacts présentés à l'étude d'impact initial et par conséquent au décret obtenu en 2015.
 - EBR doit démontrer qu'il respecte ou réduit les niveaux d'impact décrits à l'étude présentée au BAPE en 2014 et en fonction de laquelle le décret a été émis en 2015
- Cette soirée d'information s'inscrit dans une démarche de consultation volontaire des parties prenantes amorcée par EBR inc
- Une demande de modification au certificat d'autorisation accompagnée de l'étude d'impact comparative sera déposée au MDDELCC d'ici la fin mai 2018.



Présentation du promoteur



- **Algonquin Power** est une entreprise canadienne fondée en 1988, son siège social est situé à Oakville en Ontario
- Active dans le domaine de l'énergie et des services publics (Bourse de Toronto symbole AQN)
- Plusieurs parcs éoliens et solaires en opération et en développement au Canada et aux États-Unis





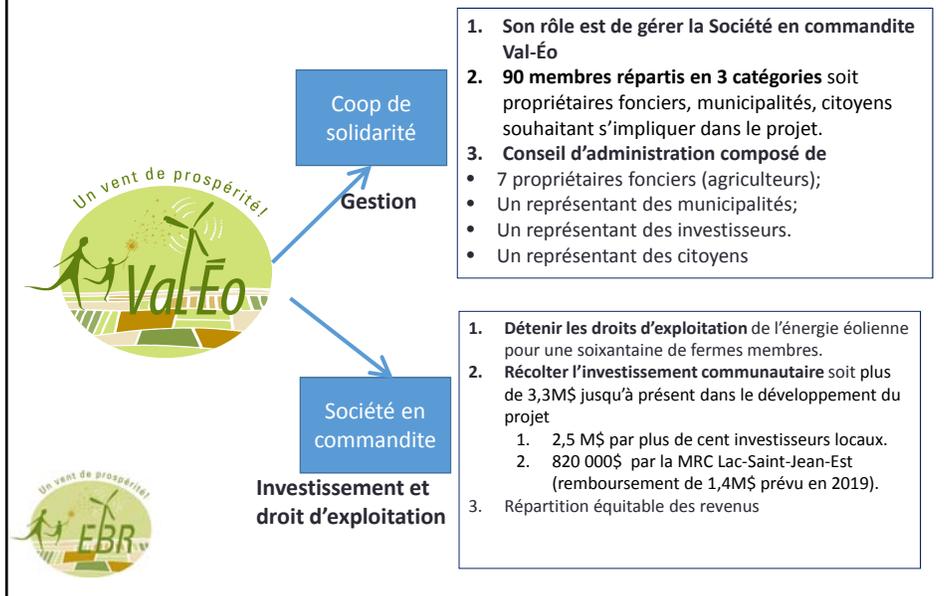
Mission de Val-Éo

- Entreprise créée en 2006 spécifiquement pour agir comme promoteur communautaire du parc éolien avec la mission suivante:
 - Conserver le contrôle local sur le développement de la ressource
 - Augmenter la performance environnementale du projet et son acceptabilité sociale;
 - Gérer démocratiquement
 - Permettre une plus grande équité dans la redistribution des revenus découlant du projet.
 - Augmenter les retombées économiques:
 - Investir;
 - Augmenter les redevances;
 - Créer des emplois
 - Développer l'autonomie et l'expertise locale;
 - Gérer localement le développement de projet;
 - Privilégier les consultants et entrepreneurs régionaux



9

Gestion coopérative et modèle d'affaires innovateur:





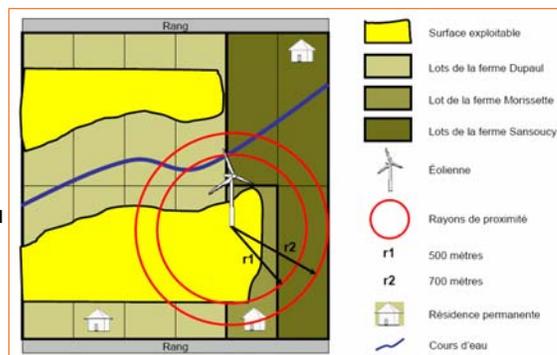
Val-Éo – Conseil d'administration

| Catégories | administrateurs |
|--|-------------------------|
| Propriétaires fonciers ayant consenti des droits éoliens sur leurs terres | M. Rémy Boulianne |
| | M. Jean-François Fortin |
| | Mme Claire Boily |
| | Mme Christiane Tremblay |
| | M. Serge Tremblay |
| | M. Richard Lapointe |
| | M. Yvan Morin |
| Membre de soutien « citoyen » | M. Jacques Tremblay |
| Membre de soutien « municipal » | M. Alexandre Garon |
| Membre de soutien « investisseur » | M. Sabin Larouche |
| Direction générale | M. Jean Lavoie |



Partage des redevances entre les propriétaires fonciers réunis en tant que commanditaires dans la SEC.

1. Paiements sur la base de la surface exploitable consentis par contrat d'option (sans égard à la présence d'éolienne)
2. Paiements en fonction du rayon de 500m d'une éolienne



Descriptions des scénarios E103 et E126



Énercon – manufacturier sélectionné pour le projet

- Manufacturier Allemand de renommée mondiale
- Réputation de fabriquer les éoliennes les plus fiables sur le marché
- Garantie d'exploitation et de maintenance de 15 ans renouvelable = Énercon opère les éoliennes
 - Disponibilité garantie de 97% des heures de l'année;
 - Courbe de puissance garantie: telle vitesse de vent = telle production
 - Respect garanti des limites d'émissions sonores: si la machine dépasse le seuil, alors Énercon doit réduire la puissance d'exploitation et compenser les pertes d'électricité
- Milliers de MW installés au travers le Québec
 - Excellente expérience d'Algonquin dans le projet Saint-Damase



E103



Description technique des scénarios



| SCÉNARIO | E92 (scénario B) | E103 (modifié) | E126 (modifié) |
|--|--|----------------------|-----------------------|
| ÉOLIENNES | | | |
| Modèle d'éolienne | Enercon E-92 | Enercon E-103 | Enercon E-126 |
| Puissance de l'éolienne | 2,35 MW | 2,35 MW | 4 MW |
| Nombre d'éoliennes | 10 | 10 | 6 |
| Hauteur du moyeu / du sommet de la nacelle | 98 m / 101 m | 85 m / 88 m | 116 m / 121 m |
| Hauteur totale maximale (approx.) | 138 m | 137 m | 179 m |
| Diamètre du rotor | 92 m | 103 m | 126 m |
| Surface balayée | 6 648 m ² | 8 490 m ² | 12 668 m ² |
| Vitesse de rotation | 5 à 16 RPM | 5 à 15 RPM | 4,4 à 12,1 RPM |
| Vitesse de coupure | 28 à 34 m/s | 28 à 34 m/s | 24 à 30 m/s |
| RÉSEAU COLLECTEUR, POSTE DE RACCORDEMENT ET FIBRE OPTIQUE | | | |
| Tension des lignes | 25 kV | | |
| Longueur des lignes de transport d'énergie | 18,00 km | | 13,78 km |
| Superficie du poste et bâtiment de services | 1 400 m ² (bâtiment : 75 m ²) | | |
| Mât de mesure de vent | 1 (100 m de hauteur) | | |

15

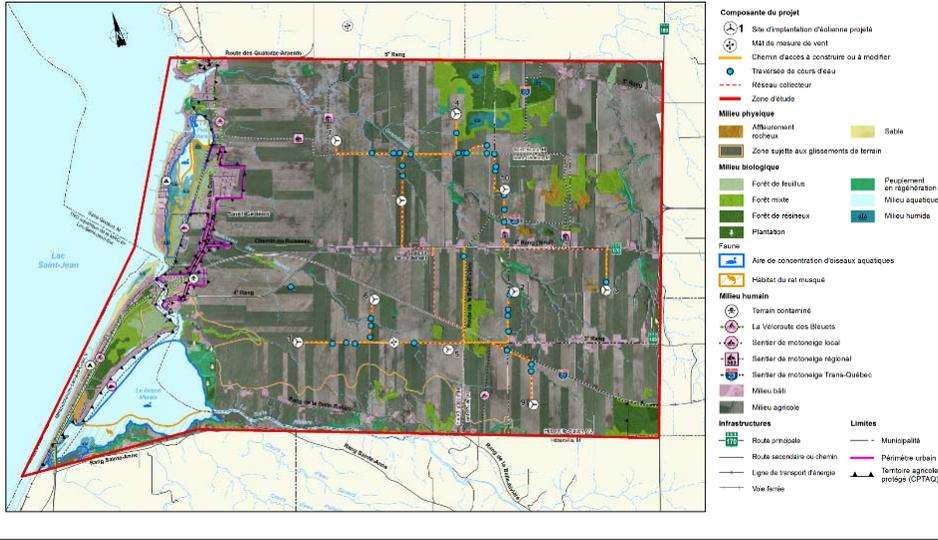
Description technique des scénarios



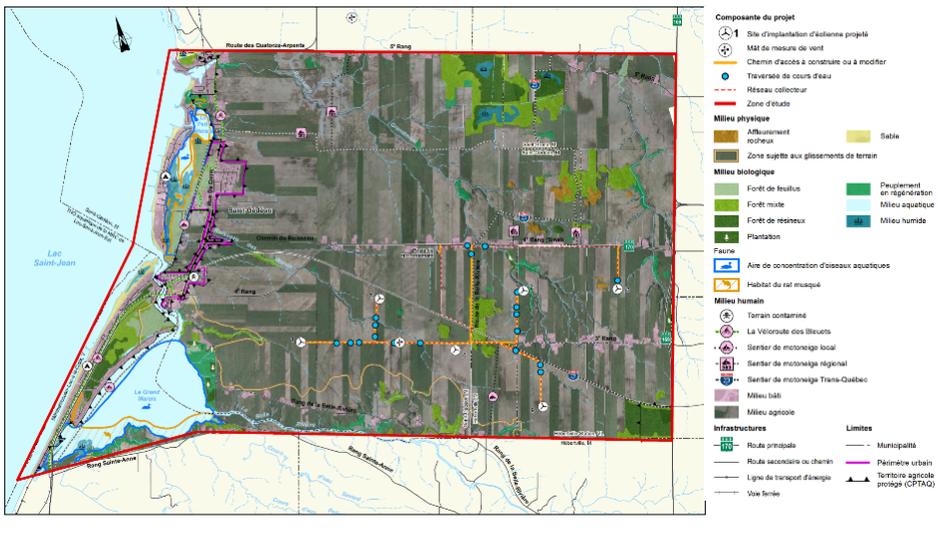
| SCÉNARIO | E92 (scénario B) | E103 (modifié) | E126 (modifié) |
|---|--|----------------|--|
| AIRES DE TRAVAIL ET DE SERVICE | | | |
| Superficie de l'aire de travail en phase de construction : 1 éolienne / ensemble du parc | 10 000 m ² (1ha) / 100 000 m ² (10 ha) | | 10 000 m ² (1ha) / 60 000 m ² (6ha) |
| Superficie du site d'implantation en phase opération : 1 éolienne / ensemble du parc éolien | 200 m ² (0,02 ha) / 2 000 m ² (0,2ha) | | 200 m ² (0,02 ha) / 1 200 m ² (0,12ha) |
| Superficie - site d'entreposage bureau de chantier | 40 000 m ² (4,0 ha) | | |
| CHEMINS D'ACCÈS AUX ÉOLIENNES | | | |
| Longueur des nouveaux chemins à aménager | 11,06 km | | 4,95 km |
| Longueur des chemins existants à améliorer | 5,29 km | | 3,74 km |
| Longueur des chemins existants à démanteler | 0,52 km | | 0 km |
| TOTAL DES CHEMINS D'ACCÈS | 16,87 km | | 8,69 km |
| Largeur max. - emprise chemins temporaires | 25 m | | |
| Largeur max. - emprise chemins permanents | 14 m à 25 m selon les endroits | | |

16

Scénario E-103 / E-92



Scénario E-126



Comparaison de l'empreinte du projet selon les différents scénarios

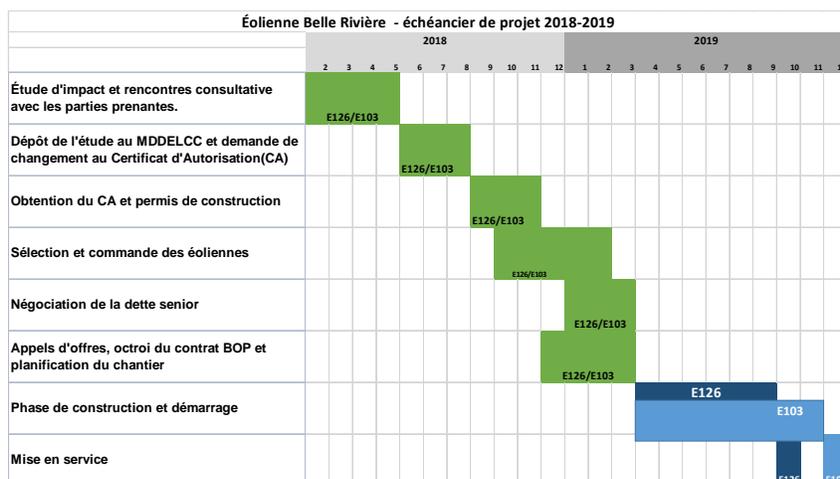


| Éléments touchés | Scénario B-E92 | Scénario E103 | Scénario E126 |
|--|----------------|---------------|---------------|
| Milieu agricole total (ha) | 41,85 | | 25,71 |
| Territoire CPTAQ (ha) | 56,43 | | 35,97 |
| Milieu bâti (ha) | 0,77 | | 0,84 |
| Affleurements rocheux (ha) | 0,47 | | - |
| Chemins existants (ha) | 10,65 | | 6,91 |
| Peuplements forestiers | | | |
| Forêt mixte (ha) | 1,99 | | 1,99 |
| Régénération (ha) | 0,70 | | 0,52 |
| Total de l'empreinte du projet (ha) | 56,43 | | 35,97 |
| Traversées de cours d'eau (nb) | 16 | | 9 |
| Traversées de sentier de motoneige (nb) | 5 | | 3 |

Note : Une largeur d'emprise maximale de 25 m et de 12 m a été considérée respectivement pour les chemins d'accès et le passage du réseau collecteur

19

EBR échancier de projet 2018-2019



Sommaire de l'étude d'impact comparative réalisée par WSP



Niagara Énercon



Gaspésie GE



Nouvelles données disponibles



À l'été 2013 (GTG 2013) et 2015 (Environnement CA, 2015), des travaux de caractérisation complémentaires ont été réalisés dans l'empreinte du projet.

Espèces floristiques à statut particulier

- Suite à l'analyse des espèces potentiellement présentes dans l'Empreinte du projet, aucune n'a été relevée à l'été 2013.

Milieu humide

- Aucun milieu humide n'a été inventorié à l'été 2013 dans l'empreinte du projet et à proximité.

Cours d'eau

- La caractérisation des cours d'eau et l'évaluation de l'habitat pour le poisson réalisées à l'été 2013 indiquent qu'aucun des segments de cours d'eau traversés par un chemin d'accès ne présente des conditions favorables à l'habitat du poisson.
- À l'été 2015, les cours d'eau caractérisés ne présentaient pas de caractéristiques favorables en termes d'habitats pour le poisson. Aucune frayère potentielle n'y a été décelée.



Enjeux biophysiques



L'EMPREINTE DU PROJET sur le territoire d'accueil du scénario **E-126** est inférieur :

- 1) Réduction de 4 éoliennes en moins (4 ha d'empiètement);
- 2) Réduction de 18,44 ha pour chemins d'accès et le réseau collecteur.

Ce qui se traduit en un **empiètement inférieur** (en comparaison avec les 2 autres scénarios) de :

- 1) 16,14 ha sur des terres agricoles;
- 2) 0,18 ha sur des peuplements forestiers;

Ce qui entraîne une réduction de pertes d'habitats pour la faune et la flore.

MILIEU HUMIDE ET HYDRIQUE

Aucun milieu humide ou cours d'eau possédant un bon potentiel d'habitat pour le poisson n'a été répertorié dans l'empreinte du projet (2013 et 2015). Le scénario E126 implique 7 traversées de cours d'eau en moins.

MORTALITÉ AVIAIRE ET DES CHIROPTÈRES

La perte d'habitat est moindre pour la faune en général mais l'impact entre les différents scénarios est comparable en considérant le risque de collision.



23

Enjeux socioéconomiques



- Les redevances qui seront distribuées ont été bonifiées avec l'application du scénarios E126
 - Les redevances aux membres chez qui une éolienne sera implantée ont été augmentées;
 - Les redevances à la municipalité où des sites d'éoliennes ont été abandonnés seront compensées à la hauteur des deux autres scénarios par un fonds de compensation spéciale de 24 000 \$;
- Les retombées économiques locales découlant de la construction seront plus faibles pour de la scénario E126 (non-évalué), mais demeurent similaires en phase d'opération (non-évalué).
- La période de construction étant plus courte pour le scénario E126, le dérangement (bruit, poussière, circulation) y étant associé sera moindre pour les résidents et la faune.



24

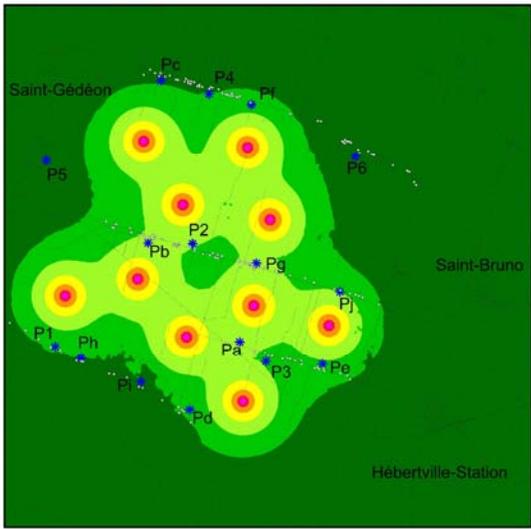
wsp

Étude du climat sonore



wsp

Climat sonore projeté E-101 – Projet autorisé (2015)



Légende

- Récepteur
- Eoliennes E-101
- Végétation
- Route
- Habitat

Niveau sonore en dB(A)

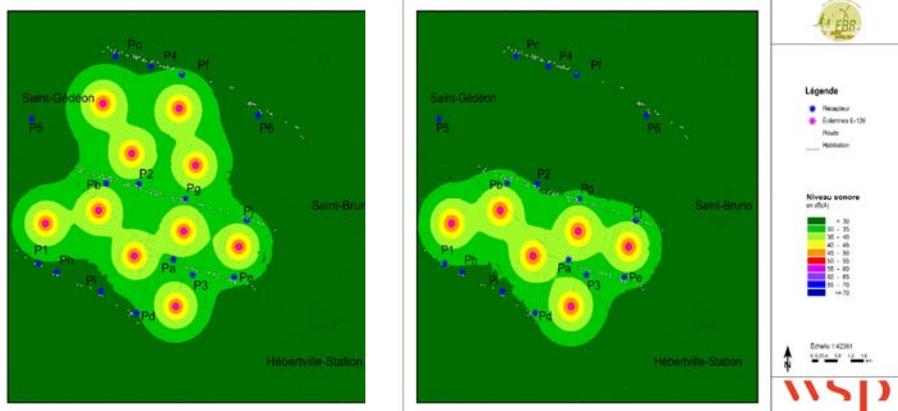
| |
|---------|
| 30 - 35 |
| 35 - 40 |
| 40 - 45 |
| 45 - 50 |
| 50 - 55 |
| 55 - 60 |
| 60 - 65 |
| 65 - 70 |
| >= 70 |

Echelle 1:44069
0 0,25 0,5 1,0 1,5 km



Climat sonore projeté

E-103 vs E-126 – Comparaison des nouveaux scénarios



Le territoire coloré en vert foncé indique que le parc éolien génère moins de 30 dBA à ces endroits, ce qui est peu ou pas perceptible par l'oreille humaine dans les conditions naturelles

27

Climat sonore projeté par les éoliennes

Comparaison de tous les scénarios



Résultats des simulations aux 16 points de mesure dBA¹

| Point de mesure | Scénario 10 x E101 mode-1 s | Scénario 10 x E103 mode-0 s | Scénario 6 x E126 mode-0 s | Limite période de nuit (MDDELCC) | Limite période de jour (MDDELCC) |
|-----------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| P1 | 30 | 28 | 30 | 40 | 45 |
| P2 | 35 | 33 | 29 | Entre 40 et 52 | Entre 45 et 55 |
| P3 | 34 | 32 | 34 | 40 | 45 |
| P4 | 29 | 28 | 16 | 40 | 45 |
| P5 | 25 | 23 | 19 | 40 | 45 |
| P6 | 24 | 23 | 16 | 40 | 45 |
| Pa | 35 | 33 | 35 | 40 | 45 |
| Pb | 35 | 33 | 34 | Entre 40 et 52 | Entre 45 et 55 |
| Pc | 29 | 27 | 15 | 40 | 45 |
| Pd | 31 | 29 | 31 | 40 | 45 |
| Pe | 33 | 32 | 33 | 40 | 45 |
| Pf | 32 | 31 | 18 | 40 | 45 |
| Pg | 35 | 33 | 33 | Entre 40 et 52 | Entre 45 et 55 |
| Ph | 29 | 27 | 29 | 40 | 45 |
| Pi | 29 | 27 | 29 | 40 | 45 |

Note ¹ : Niveau sonore arrondi à 1 dBA, réf 2x10⁻⁵ Pa



Comparaison des résultats des modélisations du climat sonore



- 1) Les niveaux sonores à tous les points récepteurs sont égaux ou inférieurs au scénario autorisé (modèle E-101).
- 2) Les niveaux sonores sont légèrement inférieurs dans le scénario E-103 comparativement au scénario E-101.
- 3) Les niveaux sonores des scénarios E-101 et E-126 sont équivalents pour certains points récepteurs.
- 4) Le scénario E-126 génère tout de même des niveaux sonores significativement moins élevés à certaines résidences, comparativement aux deux autres scénarios, étant donné qu'il y a moins d'éoliennes.



Simulations visuelles comparaison E103-E126

Images de Niagara été 2017



Impact sur le paysage projeté E-101 vs E-103 – Vue 0308

wsp 

-  Position de la caméra
-  Éolienne présente dans la prise de vue
-  Scénario B, éolienne E-101
-  Scénario éolienne E-103



E101

DRAFT



E103

DRAFT

Impact sur le paysage projeté E-101 vs E-103 – Vue 0318

wsp 

-  Position de la caméra
-  Éolienne présente dans la prise de vue
-  Scénario B, éolienne E-101
-  Scénario éolienne E-103



E101

DRAFT



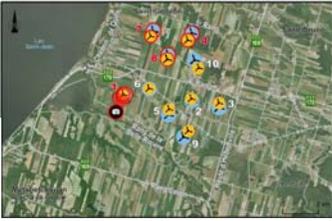
E103

DRAFT

Impact sur le paysage projeté E-101 vs E-103 – Vue 0432

wsp 

-  Position de la caméra
-  Éolienne présente dans la prise de vue
-  Scénario B, éolienne E-101
-  Scénario éolienne E-103



E101

DRAFT



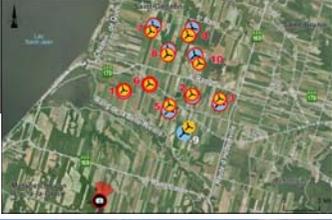
E103

DRAFT

Impact sur le paysage projeté E-101 vs E-103 – Vue 0492

wsp 

-  Position de la caméra
-  Éolienne présente dans la prise de vue
-  Scénario B, éolienne E-101
-  Scénario éolienne E-103



E101

DRAFT



E103

DRAFT

Impact sur le paysage projeté E-101 vs E-103 – Vue 0603

wsp 

-  Position de la caméra
-  Éolienne présente dans la prise de vue
-  Scénario B, éolienne E-101
-  Scénario éolienne E-103



E101

DRAFT



E103

DRAFT

Impact sur le paysage projeté E-101 vs E-103 – Vue 0566-0577

wsp 

-  Position de la caméra
-  Éolienne présente dans la prise de vue
-  Scénario B, éolienne E-101
-  Scénario éolienne E-103



E101

E103



Impact sur le paysage projeté E-101 vs E-126 – Vue 0318




-  Position de la caméra
-  Éolienne présente dans la prise de vue
-  Scénario B, éolienne E-101
-  Scénario éolienne E-126

E101



DRAFT

E126



DRAFT

Impact sur le paysage projeté E-101 vs E-126 – Vue 0432




-  Position de la caméra
-  Éolienne présente dans la prise de vue
-  Scénario B, éolienne E-101
-  Scénario éolienne E-126

E101



DRAFT

E126

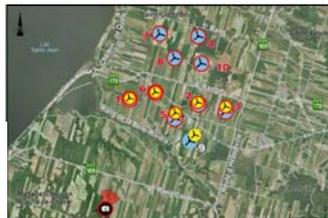


DRAFT

Impact sur le paysage projeté E-101 vs E-126 – Vue 0492



- Position de la caméra
- Éolienne présente dans la prise de vue
- ✈ Scénario B, éolienne E-101
- ✈ Scénario éolienne E-126



E101



E126

Impact sur le paysage projeté E-101 vs E-126 – Vue 0603



- Position de la caméra
- Éolienne présente dans la prise de vue
- ✈ Scénario B, éolienne E-101
- ✈ Scénario éolienne E-126



E101



E126

Impact sur le paysage projeté

E-101 vs E-126 – Vue 0566-0577

wsp 

-  Position de la caméra
-  Éolienne présente dans la prise de vue
-  Scénario B, éolienne E-101
-  Scénario éolienne E-126



E101 E126



Impact sur le paysage projeté

Actuelle vs E-126 – Vue 0272

wsp 

-  Position de la caméra
-  Scénario éolienne E-126



Actuelle E126



Conclusions de l'étude d'impact



EMPIÈTEMENT SUR LE TERRITOIRE

- Le scénario E-126 entraîne **moins de répercussion sur le territoire en général** puisque son empreinte est réduite en comparaison avec les 2 autres scénarios.
 - Moins d'empiètement sur le territoire agricole et forestier;
 - Moins de traversées de cours d'eau.

REDEVANCES ET RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

- Les redevances seront bonifiées avec le scénario E-126 en comparaison des 2 autres scénarios.
- Les retombées économiques locales découlant de la construction seront plus faibles pour de la scénario E-126 (non-évalué), mais demeurent similaires en phase d'opération (non-évalué).

DÉRANGEMENT

- La période de construction étant plus courte, le dérangement (bruit, poussière, circulation) y étant associé sera moindre pour les résidents et la faune.



Conclusion (suite)



CLIMAT SONORE

- Les modèles d'éoliennes envisagés (E-103 et E-126) pour les 2 nouveaux scénarios possèdent une puissance sonore inférieure à la E-101. Les niveaux sonores envisagés aux points récepteurs sont égaux ou inférieurs au projet autorisé.

PAYSAGE

- Les éoliennes E-103 sont de plus grande envergure mais moins hautes que la E-101. Les éoliennes E-126 sont plus hautes et de plus grande envergure. Elles sont cependant moins nombreuses.

Ces résultats seront présentés au MDDELCC dans le cadre d'une demande de modification du certificat d'autorisation du projet.



Échéanciers et enjeux pour la poursuite du projet



Avantages et défis reliés à la E126

Gains importants au niveau de l'acceptabilité du projet

- Réduction des impacts environnementaux
- Gain au niveau des impacts économiques communautaires grâce à la réduction du coût de projet
 - Augmentation de 40% de l'enveloppe dédiée aux redevances municipales
 - Conserver les protocoles d'entente signés en 2015 mais en bonifiant de 2 000MW\$ MW, donc 48 000\$ de plus
 - Augmentation des redevances aux propriétaires fonciers grâce à l'augmentation de la rentabilité.
 - Adoption d'une résolution par l'assemblée des membres de Val-Éo afin de maintenir le même partage de revenu que dans un scénario à 10 éoliennes.
- Obtenir la plus récente technologie d'Énercon, le manufacturier ayant la meilleure réputation de fiabilité de l'industrie et ainsi bénéficier pleinement des progrès de l'industrie

Les défis et risques:

- **Approbation réglementaire**
- **Éviter qu'il y ait des « perdants » sur le plan économique**
- **Risques reliés au processus de développement de la E126.**



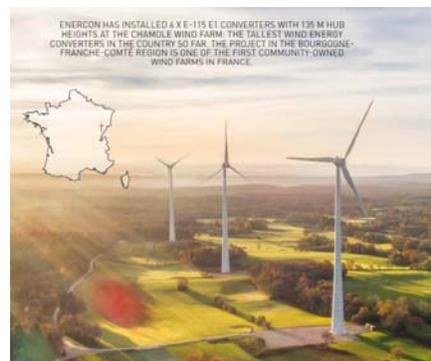
Risques et défis liés à la E126

- Respecter ou réduire les impacts décrits dans l'étude présentée au BAPE en 2014 et ayant mené à l'obtention du décret.
- Modification de la hauteur réglementaire au niveau municipal
- Modification au décret
- Éviter qu'il y ait des « perdants » sur le plan économique
- Risques liés au processus de développement de la E126.



Aspects économiques pour la MRC et les municipalités

- Redevances municipales
- Remboursement du prêt à la MRC



Impact sur les redevances municipales selon les scénarios E103 / E126.

| Maintien des montants prévus avec la E103 | | | |
|---|--------------------|--------------|------------------------------|
| Municipalité | Nombre d'éoliennes | Nombre de MW | Montant total des redevances |
| Saint-Bruno | 2 | 4,7 | 25 150 \$ |
| Hébertville-Station | 1 | 2,35 | 12 575 \$ |
| Saint-Gédéon | 7 | 16,45 | 88 025 \$ |
| | | | 125 750 \$ |

| Augmentation de 40% avec la E126 | | | |
|----------------------------------|--------------------|--------------|------------------------------|
| Municipalité | Nombre d'éoliennes | Nombre de MW | Montant total des redevances |
| Saint-Bruno | 2 | 8 | 58 667 \$ |
| Hébertville-Station | 1 | 4 | 29 333 \$ |
| Saint-Gédéon | 3 | 12 | 88 025 \$ |
| | | | 176 025 \$ |



Un aperçu des redevances versées aux municipalités ailleurs au Québec

1. Premier appel d'offre de 1000MW

- Municipalité de Sainte-Madeleine: Parc Gros Morne = 1 270\$/MW
- Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Saint-Louis = 1375\$/MW
 - ... Avec 105 éoliennes (de 1,5MW= 157,5MW) sur son territoire, Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine reçoit plus de 200 000 \$ par année de Cartier Énergie. 200 000\$/157,5MW= 1 270\$/MW
 - Source: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1047779/les-redevances-de-leolien-cinq-ans-apres>

2. Deuxième appel d'offre 2000MW

- Parc éolien de l'Érable (Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie, Saint-Pierre-Baptiste): 3000MW, soit 1 800\$/MW aux municipalités plus 1 000\$/MW à divers organismes et aux résidences limitrophes
 - Source: <https://www.courrierfrontenac.qc.ca/parc-eolien-de-lerable-des-redevances-de-pres-de-300-000/>
- Parc des Moulins à Thetford: 4 500\$/MW
- Les Municipalités de Thetford Mines, Kinnebar's Mills et St-Jean-de-Brébeuf se sont partagés en 2015 une somme de 694 397 \$ en redevances pour l'exploitation du parc éolien des Moulins sur leur territoire
- 156 MW, Énercon 2MW, 77 éoliennes.
 - Source: <https://www.courrierfrontenac.qc.ca/pres-de-700-000-de-redevances-eoliennes-en-2015/>

3. Appel d'offre communautaire 2010

- Parc communautaire Saint-Philémon: 5 200\$/MW. « La municipalité de Saint-Philémon recevra un montant annuel de 125 000 \$ prévu à l'entente initiale comme redevances versées à la municipalité par la société en commandite Parc éolien Saint-Philémon S.É.C. Ce montant représente une contribution volontaire avant la répartition des bénéfices annuels entre les commanditaires de la Société » Source étude d'impact http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eolje_saint-philemon/documents/PR3.4.pdf
- Parc éolien Saint-Damase: 3 000\$/MW: « Le parc éolien doit rapporter un peu plus de 70 000 \$ par année en taxes à la municipalité de Saint-Damase, ce qui représente presque 10 % du budget municipal. » source: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/649313/parc-eolien-st-damase>

4. Appel d'offre 2013

- À la demande de la FQM, Le gouvernement accepte de mettre un minimum à 4000\$/MW



Questions et commentaires

- Consignes pour la période de questions:
 - vous identifier et mentionner votre lieu de résidence;
 - question brève, sans long préambule;
 - maximum de 2 questions à la fois avec possibilité de retour;
 - respect mutuel.

- Pour transmettre des questions et commentaires après la rencontre.
 - Le document complet d'étude d'impact sera publié le 22 mai sur le site web www.val-éo.com.
 - Acheminez vos questions et commentaires directement à Val-Éo et/ou à votre municipalité; une copie sera transmise au Ministère de l'environnement.
 - coopvaleo@gmail.com ou 418-343-2761
 - **Municipalités**
 - mairie@ville.st-gedeon.qc.ca
 - info@ville.saint-bruno.qc.ca
 - secretariat@hebertville-station.com

- La date limite pour fournir des questions et commentaires sera établie à 10 jours ouvrables suivant le dépôt du document complet de l'étude sur le site web de Val-Éo (approximativement le 1^{er} juin). Toutefois, un délai pourra être accordé sur demande si des parties prenantes requièrent un délai additionnel avec une explication raisonnable (ex. durée requise pour faire une analyse)



Merci de votre participation!

